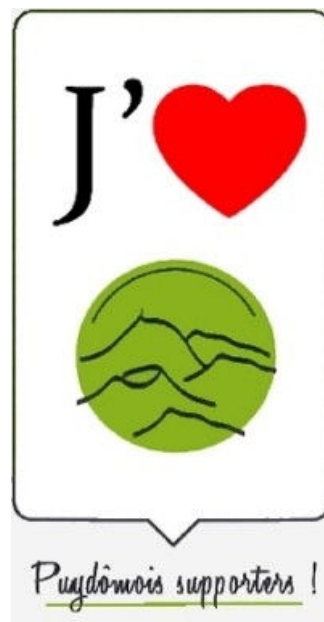


DÉCLARATION DE SOUTIEN AU PROJET

En tant qu'acteur institutionnel et responsable politique de la protection, de la valorisation et du développement des territoires auvergnats et puydômois, le conseil municipal attache une importance majeure aux questions environnementales et patrimoniales. A travers elles, c'est l'écriture et la transmission d'une histoire locale qui est en jeu.

Aussi, la perspective de voir la Chaîne des Puys inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, suscite le plus vif intérêt du conseil municipal qui souhaite s'associer aux gestionnaires et responsables politiques de ce territoire qui soutiennent cette candidature, et ceci pour trois raisons :

- 1- Faire reconnaître la valeur universelle de ce site naturel exceptionnel et fondateur dans l'émergence de la science des volcans ;
- 2- Garantir sa préservation et le respect de son intégrité en dépit des évolutions démographiques, sociales et économiques auxquelles est soumis le territoire puydômois ;
- 3- Impulser un développement local durable, respectueux de l'environnement, tout en contribuant à l'attractivité des territoires.



Site majeur, tant d'un point de vue naturel, que culturel et scientifique, la Chaîne des Puys fait l'objet, depuis la création du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en 1977, d'une politique concertée d'aménagements visant à sa protection et à son développement durable, comme à la reconnaissance de sa valeur patrimoniale. Ses richesses naturelles ont été inventoriées, des plans de préservation et de gestion élaborés et différentes collectivités travaillent à la protection des sites les plus fragiles. Ces actions ont valu à cet ensemble d'être classé en 2000 au titre de la loi 1930 sur la protection des monuments naturels, tandis qu'un large programme de mise en valeur a été réalisé sur la période 2005-2008, visant notamment à la lutte contre l'érosion. C'est dans le cadre de ces actions de protection et de valorisation que s'est inscrite l'opération "Grand Site" du Puy-de-Dôme (2003-2008) et que les acteurs institutionnels locaux entreprennent aujourd'hui cette démarche UNESCO.

Ensemble exceptionnel de plus de soixante-dix volcans remarquablement alignés sur une trentaine de kilomètres parallèlement à la faille de Limagne, la Chaîne des Puys, dans sa relation avec la faille de Limagne, est non seulement un site naturel admirable, mais un lieu pédagogique et épistémologique de première importance. Par le grand nombre de ses édifices volcaniques rassemblés sur un espace géographique restreint, par le caractère éminemment pédagogique de ces puys à "taille humaine" facilement observables et accessibles, et par le caractère complet et récent de cet ensemble rassemblant toutes les formes de volcanisme intra-continental, la Chaîne des Puys représente une formidable encyclopédie du volcanisme.

La Chaîne des Puys est également devenue un paysage culturel, présentant une interaction religieuse, sociale et artistique entre l'homme et les volcans, depuis l'antiquité gallo-romaine et le temple de Mercure, en passant par la donation de la Comtesse de Clermont au XIIe siècle, qui s'appuie sur une gestion collective et durable de cet espace.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal soutient la démarche d'inscription de la Chaîne des Puys sur la Liste du patrimoine mondial et s'associe au Conseil régional d'Auvergne, au Conseil général du Puy-de-Dôme et à la Communauté d'Agglomération clermontoise, pour affirmer le caractère unique et exceptionnel de ce site.

